DEC141630DR08

Décision portant nomination de M. Franck Coste aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi gu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH :

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source radioactives scellées et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Franck Coste le 30 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS en date du 02 octobre 2007;

DECIDE:

Article 1er: Nomination

M. Franck Coste, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 mai 2012.

Article 2: Missions

M. Franck Coste exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3: Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Franck Coste sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 27 mai 2014

La directrice d'unité Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS M. Patrice SOULLIE

DEC141629dr08

Décision portant nomination de M. Friedrich PILLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi gu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source radioactives non scellées délivrée à M. Friedrich PILLER le 31 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHS du 6 décembre 2007 ;

DECIDE:

Article 1er: Nomination

M. Friedrich PILLER, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 31 mai 2012.

Article 2: Missions

M. Friedrich PILLER, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Friedrich PILLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 27 mai 2014

La directrice d'unité Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS M. Patrice SOULLIE